



**UNION SPORTIVE & CULTURELLE HOURTIN**

**Comité Départemental Natation 33**



## **REGLEMENT « OSEZ HOURTIN » 2026**

**3 800 M et 1500 M**

**OSEZ HOURTIN 2026**

**Dimanche 3 mai 2026**

## **EPREUVES DE NATATION EN EAU LIBRE**

**TRAVERSEE DU LAC D'HOURTIN ORGANISEE PAR  
L'USCH ET LE CD33 NATATION**

### **Sommaire :**

Inscriptions/Epreuves/catégories/horaires/accueil.....	PAGE 2
Dispositif d'accueil/tarifs / délais de course / équipements / droit à l'image.....	PAGE 3
Classement/Sécurité / manifestation éco .....	PAGE4
Assurances/Divers .....	PAGE 5
Plan de la compétition.....	PAGE 6

## INSCRIPTIONS :

**L'organisation n'acceptera que 300 nageurs maximum pour cette deuxième édition, 150 pour le 3800m et 150 pour le 1500m.**

Pour tout engagement à l'épreuve d'Osez Hourtin, merci de vous rendre sur le site internet : **Osez la natation en eau libre [ffneaulibre.fr](http://ffneaulibre.fr)**

La compétition pour le **3800m** est ouverte aux hommes et aux femmes pour les catégories 15/18 ans (15 ans révolus), Séniors (19/34 ans) et Vétérans (35 ans et plus). Pour le **1500m** la compétition est ouverte également aux concurrent(e)s à partir de 12 ans.

Les nageurs sont titulaires d'une licence FFN ou FFTRI valide, pour la saison sportive 2025-2026.

Les nageurs qui ne sont pas licenciés dans un club de natation affilié à la FFN devront prendre une « licence FFN eau libre promotionnelle » d'un coût de 15 € qui leur permettra par la suite de participer à toutes les manifestations de natation eau libre FFN en étant considéré comme licencié FFN. Cette licence est valable 1 an de date à date. Elle se prend directement en s'inscrivant à l'épreuve.

**Un certificat de non contre-indication à la pratique de la natation de moins d'1 an devra être joint lors de l'inscription pour les nageurs non licenciés à la FFN. Pour les sportifs qui possèdent une licence triathlon valide pour la saison 2025/2026, vous pouvez joindre votre licence à la place du certificat médical.**

A leur arrivée tous les nageurs inscrits pour le **3800 m** se présenteront, au bureau de l'organisation situé dans les locaux du **CVHM** (Centre de Voile Hourtin Médoc) **Avenue de la Voile à Piqueyrot (Hourtin)** dans la tranche horaire décrite ci-dessous pour confirmer leur présence.

Les nageurs inscrits pour le **1500 m** se présenteront, à leur arrivée, au bureau de l'organisation situé dans les locaux du CVHM (Centre de Voile Hourtin Médoc) Avenue de la Voile à Piqueyrot (Hourtin) dans la tranche horaire décrite ci-dessous.

## EPREUVES / CATEGORIES / HORAIRES :

2 courses sont proposées ce dimanche 3 mai 2026 :

- Distances à parcourir : 3 800M et 1500M

Pour le 3800M :

- Retrait des dossards : De 11h à 12h30 (bureau du CVHM)
- **Départ** de la course 13h (Île de la banane) à Hourtin Port (esplanade Christian RENARD).
- Catégories : 15 ans (2011) et plus
- Le départ s'effectue dans l'eau en ligne depuis la plage de l'île de la banane.
- Le parcours est une ligne relativement droite, avec passage d'une bouée de virage, entre le départ et l'arrivée
- L'arrivée se fera sur la plage de Piqueyrot

Pour le 1500M :

- Retrait des dossards : De 14h30 à 15h30 (bureau du CVHM)



- Départ de la course 16h (Plage de Piqueyrot)
- Catégories : 12 ans (2014) et plus
- Le départ s'effectue dans l'eau en ligne depuis la plage de Piqueyrot.
- Le parcours est un triangle.
- L'arrivée se fera sur la plage de Piqueyrot

**La direction se réserve le droit d'avancer les horaires, en cours de journée, en cas de météo défavorable, et il est fortement conseillé de le prévoir pour les inscriptions.**

## DISPOSITIFS D'ACCEUIL

- Les concurrents sont accueillis pour l'**inscription au CVHM de Piqueyrot**. Ils disposent sur la zone d'un parking et de sanitaires.
- 3 minibus de 8 places sont proposés pour se rendre sur le site de départ. Le 1er départ aura lieu à 11h15 , le 2<sup>ème</sup> à 11h45 et le 3<sup>ème</sup> à 12h15 impérativement. Il vous est donc proposé 48 places sur inscription au 05.56.09.17.99 ou 06.30.13.17.08 de 9h à 12h et de 14h à 17h avant le jeudi 30 avril 2026. Ce service est gratuit
- Hors inscription au dispositif de déplacement, proposé par l'organisation, les participants devront se rendre sur site par leurs propres moyens et gérer leurs conditions de retour.

## TARIFS

Inscriptions avant le mercredi 29 avril 2026 à Minuit dans la limite de 150 places disponibles pour chaque course.

Les inscriptions se font via la plateforme ffneaulibre.fr du CD33.

C'est le CD33 qui assure le suivi des engagements, des questions et aide aux inscriptions.

- 30€ pour le 3800M
- 25€ pour le 1500M

Rappel : il n'y a pas d'inscription sur place par mesure de sécurité

Toute inscription qui est personnelle, ferme et définitive, ne peut faire l'objet d'un remboursement ou d'un transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit.

## DELAIS DE COURSE :

Ci-dessous, le temps limite de la course. Les officiels se réservent le droit de sortir les nageurs de l'eau après le temps indiqué si le nageur n'est pas arrivé.

3800 m : 2h00  
1500 m : 1h00

## EQUIPEMENTS :

Le port des palmes et/ou du tuba est interdit, ainsi que tout matériel aidant à la flottabilité (type pull-buoy) ou à la propulsion.

**Les combinaisons néoprène, de surf, natation en eau libre, recouvrant tout le corps seront autorisées et même fortement conseillées au regard de la date de l'épreuve (la température de l'eau est très basse en cette période de l'année).**

En dérogation du règlement FFN eau libre, la montre est autorisée pour Osez Hourtin.

#### DROIT A L'IMAGE :

De par sa participation à Osez Hourtin, chaque participant autorise expressément l'organisateur (et/ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre d'Osez Hourtin en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires applicables, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### CLASSEMENTS ET PODIUMS :

Pour être classés, les nageurs devront effectuer le parcours dans son intégralité. Ils ne devront pas s'accrocher à une embarcation. En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément l'organisateur à faire paraître son nom dans les résultats et les classements.

L'organisateur organisera 2 Podiums à l'issue de chaque course (Femme et homme) pour le 3800m et 2 podiums pour le 1500, en récompense des temps scratch.

Les classements des courses seront mis en ligne sur le site [chrono33](#) à l'issue de la manifestation.

#### SECURITE :

En cas de force majeure, les organisateurs peuvent décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents.

La sécurité sera assurée pendant le déroulement de l'épreuve par :

- Un canoë avec 2 personnes à bord (ouverture du parcours)
- Douze bateaux de surveillance avec 2 personnes à bord
- Un bateau ambulance avec 3 personnes à bord (pilote, plongeur, médecin urgentiste)
- Un bateau fermeture avec 3 personnes à bord (pilote, plongeur, secouriste)
- La barge de la Mairie pour évacuation sanitaire avec 3 personnes (pilote, matelot, secouriste)
- Le bateau de la Police du Lac de Hourtin assure la sécurité au Nord de la zone de nage.

Un poste de secours assuré par l'association « Arcachon Secours Côtier » sera présent sur terre, en haut de la plage, pour la sécurité des personnes sur le site.

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à suivre les nageurs avec une embarcation personnelle de type stand up paddle, canoë, bateau à rames, etc...

#### MANIFESTATION ECO RESPONSABLE – VERS LE ZERO DECHET :



L'USCH organise cette manifestation en essayant de réduire ses déchets au maximum et ainsi diminuer son impact environnemental. Pour ce faire cette année les organisateurs ont décidé :

- De ne pas mettre de gobelets en plastique pour les ravitaillements. Des éco-cups seront utilisées
- D'utiliser l'eau du robinet pour les ravitaillements
- D'acheter les fruits et autres produits du ravitaillement au maximum en vrac
- De proposer aux personnes inscrites de covoiturer
- De mettre à disposition des nageurs et du public des poubelles de tri-sélectifs

De plus, en s'inscrivant à Osez Hourtin, le participant s'engage à respecter l'environnement. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (doses énergétiques, papiers, emballages, plastiques...) de manière générale sur tout le site. Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation pour s'en débarrasser.

## ASSURANCES :

Assurance Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation d'Osez Hourtin et de tous les participants. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et en course.

Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif de ladite assurance peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Assurance Dommage Matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entièvre responsabilité du participant déposant.

Décharge de responsabilité : en s'inscrivant et en prenant part à Osez Hourtin, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, ni l'Union Sportive et Culturelle de Hourtin, ni le Comité Départemental de Natation de la Gironde, ne sauraient être tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie. En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de la manifestation et sur le parcours.

## DIVERS :

Acceptation du règlement : la participation à Osez Hourtin implique l'acceptation express et sans réserve par chaque participant du présent règlement. L'organisateur d'Osez Hourtin se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

